

PRÉSENTATION HEXA COOP

Afin de mieux vous assister dans vos nombreuses **démarches administratives personnelles**, notamment votre déclaration d'Impôt sur le Revenu, notre Cabinet s'est doté d'une coopérative de Services à La Personne, Hexa Coop.

Nous mettons à votre disposition **un service exclusif afin de mieux vous accompagner dans tous vos actes privés et vous proposer des avantages fiscaux inédits.**

Cette coopérative nous permet aussi d'être en conformité avec les règles déontologiques de notre profession qui ne nous permettent plus de facturer des prestations privées dans le cadre du forfait de tenue de comptabilité de l'entreprise.

Vous êtes à présent susceptible de recevoir **en plus des demandes de règlement du Cabinet**, des **mails** et des **Sms d'Hexa Coop** vous demandant de valider des relevés de prestation et de les **régler directement à Hexa Coop.**

Privilégiez le règlement sécurisé par Carte Bleue.

Hexa Coop vous enverra ensuite votre facture acquittée et votre attestation fiscale.

Sur vos honoraires d'Assistance Administrative et tout particulièrement sur vos déclarations d'Impôt sur le Revenu, **vous bénéficiez d'avantages fiscaux nouveaux:**

Pour les particuliers :

- Facture d'assistance administrative en TVA à 10% au lieu de 20%,
- Crédit d'impôt de 50%.

Pour les indépendants, dirigeants de société, agriculteurs et libéraux :

- 1830 euros par an de prestations d'assistance administrative privées payées par l'entreprise,
- Totalelement déductible et exonéré de charges sociales,
- Crédit d'impôt de 25% pour l'entreprise (IR ou IS),
- Non imposable à l'IR.